

tél : (080) 68 91 65
Nos réf. : Décret Sols/ STRAET-KOCH

ENQUETE PUBLIQUE - AVIS d'ANNONCE d'UN PROJET
(articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'environnement)

Projet d'assainissement en vertu du Décret « sols »

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, le service public de Wallonie – direction de l'Assainissement des Sols est saisi d'une demande de projet d'assainissement.

Cette demande est introduite par Monsieur et Madame STRAET-KOCH, Walk, 206 à 4950 WAIMES.

Le terrain concerné est situé Walk, 206 à 4950 WAIMES. Il est constitué d'une partie des parcelles cadastrées « Waimes, 1^o division, section Q, n° 160a, 161a et 172w ».

Le projet consiste en la réalisation des actes et travaux d'assainissement nécessaires dans le cadre de la fuite de mazout qui a lieu en mars 2013. Ce projet prévoit, notamment, la remise en état de la partie dite « exécutoire » localisée au droit des parcelles n° 160 A et 161 A. Un résumé technique du projet est repris en annexe à cet avis.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **21 octobre 2019**.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date, heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent adressées à
16/10/2019	21/10/2019	AC de Waimes, service environnement, le 06/11/2019 à 10H *	Administration communale Service environnement Place Baudouin, 1 4950 WAIMES

* l'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (tous les jours de 8H30 à 12H00 et les lundis et mercredis de 13H30 à 17H30) ainsi qu'un soir jusque 20 heures sur rendez-vous préalable pris 24 heures à l'avance auprès du service environnement (Mme GIET - 080 / 68 91 65 – environnement@waimes.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête qui aura lieu au service environnement de la Commune, le **06 novembre 2019**, de 10 à 11 heures.

Les réclamations et observations peuvent être envoyées par télécopie (080 / 67 84 10), par courrier électronique (environnement@waimes.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante (place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES). A peine de nullité les envois sont datés et signés.

Le Fonctionnaire technique est compétent pour connaître de la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, dernier alinéa, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Waimes, le 14 octobre 2019.

Par Ordonnance,

Le Directeur général,
Vincent CRASSON

Le Bourgmestre,
Daniel STOFFELS